



- Mairie de Larra -  
- 31330 -

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

## **ARRETE MUNICIPAL**

Date : 30/11/2023

Arrêté numéro : AM 10.2023.11  
Thème : Occupation du domaine public  
Type d'arrêté : Temporaire

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Date d'affichage : 30/11/2023

## **OBJET : AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PLACE DU VILLAGE – PLACE MAURICE PONTICH**

### **Le Maire de la Commune de LARRA,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-et suivants,  
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2125-1 et suivants,  
Vu le Code du commerce et notamment les articles L.310-2, R.310-8 et R.210-9,  
Vu le Code pénal et notamment les articles 321-7 et 321-8,

Considérant la nécessité pour l'organisateur d'une manifestation se déroulant sur le domaine public d'obtenir une autorisation du maire,  
Considérant la localisation de la manifestation qui se déroulera sur la place du village,

### ***ARRÊTÉ***

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'association APE LARRA est autorisée à occuper la place du village comme terrain de « débordement » le samedi 02 décembre 2023 de 09h00 à 12h00 pour la distribution des sapins de Noël.

L'autorisation est accordée pour l'espace situé :

- Place du village – Place Maurice Pontich

#### **Article 2 :**

Le bénéficiaire doit veiller à laisser un accès permanent aux engins de secours à l'intérieur de la manifestation.

Le bénéficiaire doit également veiller au maintien en bon état de propreté des lieux occupés et devra, le cas échéant, assurer les travaux de nettoyage à l'issue de la manifestation.

Larra

- Mairie de Larra -  
- 31330 -

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché à la commune de Larra ainsi que sur le lieu de la manifestation.

**Article 4 :**

Monsieur Le Maire de Larra et Monsieur le Commandant du groupement de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 30/11/2023

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN



**Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
Tanguy ENAUD**